

RENOUVELLEMENT PERSONNE COMPÉTENTE EN RADIOPROTECTION

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Intitulé de la formation:

Renouvellement Personne compétente en radioprotection

Objectifs pédagogiques:

- Obtenir les fondements techniques et réglementaires nécessaires à l'exercice des missions de personne compétente en radioprotection définies aux articles R-4451-110 à 113 du code du travail.
- Évaluations :
- Module théorique: épreuve écrite individuelle de 45 minutes organisée sous forme d'un questionnaire à choix multiples complété de questions à réponses ouvertes et courtes et d'exercices. Cette épreuve intervient à hauteur de 50 % dans la note finale.
- Module appliqué: épreuve orale intégrant 45 minutes de travail collectif d'analys de cas pratiques et un entretien individuel d'au minimum 10 minutes. Cette épreuve intervient à hauteur de 50% de la note finale.
- Condition de réussite : Moyenne générale de 10/20 et note minimale de 08/20 à chacune des épreuves.
- En cas d'échec, le candidat doit repasser avec succès la ou les épreuves auxquelles il a échoué dans les 3 mois qui suivent la formation. En cas de nouvel échec, le candidat doit suivre une nouvelle formation initiale.

ORGANISATION

Modalités de déroulement:

Modalités: 5 jours - 34,5 heures (avec contrôle des connaissances)

Module théorique : 8,25 h

Module appliqué : 23,25 h

Evaluation : 3 h

16 personnes maxi.

Salle de cours et de TD

Exercices pratiques sur la plateforme d'entrainement NRBCe

Lieu(x): ENSOSP Site d'Aix-en-Provence / Service des formations aux risques technologiques et naturels DSPE/POLENS/DEFOR

Accessibilité aux personnes en situation de handicap:

Accessible à toutes personnes déclarées apte médicalement à l'exposition aux rayonnements ionisants comme défini dans le code du travail (articles R.4451-1 et suivants).

Pas de mineur , ni de femme enceinte ou allaitante

**Public concerné:**

Toutes les personnes devant remplir les missions de conseiller en radioprotection travaillant dans le niveau 2 secteur industrie, options sources scellées et non scellées (hors nucléaire).

Formation accessible pour les PSH (Nous contacter afin d'évoquer votre situation).

**Prérequis:**

- Être titulaire du certificat de formation PCR Niveau 2, domaine Industrie, options sources scellées et sources non scellée en cours de validité à la date du contrôle de connaissances.

- Formation de renouvellement à effectuer dans l'année qui précède la date d'expiration du certificat PCR du candidat.

- Préalablement à la formation de renouvellement, le candidat transmet son descriptif d'activité.

**Modalités d'évaluation des acquis /
Modalités de suivi et sanction:**

Evaluation Théorique en format QCM et QROC

Evaluation Pratique par la mise en place d'une situation au plus proche de la réalité dans les locaux de la plateforme d'entraînement aux risques NRBCe en mettant en oeuvre une plusieurs sources scellées et non-scellées suivi d'un oral devant un jury

- Taux de performance 100%

- Taux de satisfaction : 8,8/10

**Qualité(s) du/des formateur(s):**

Formateurs PCR identifiés , validés et recruté par un comité pédagogique.
audités par un organisme de certification indépendant

**Compétences visées:**

SAVOIR: Mettre à jour ses connaissances de manière générale au sujet: de la législation et la réglementation en vigueur dans son domaine d'emploi, aux risques liés à l'exposition aux rayonnements ionisant, les principes et moyens de radioprotection, le fonctionnement des appareils de détection et les obligations relatives au vérifications obligatoires.

SAVOIR FAIRE: Actualiser et rappeler: la mise en application une démarche de radioprotection dans le cadre de son emploi en tant que PCR, réaliser les contrôles et vérifications complémentaire, mettre en œuvre les mesures de radioprotection, conduire les actions de formation et d'informations des travailleurs et être garant de la politique préventive des rayonnements ionisants avec les partenaires son employeur et l'ASNR, en s'appuyant sur les modifications de la réglementation et les Retours d'expériences.

SAVOIR ÊTRE: Faire preuve de rigueur scientifique, adopter une posture relative à la fonction de PCR au sein de son domaine d'emploi, être le conseiller et l'interlocuteur principal en matière de radioprotection et se positionner en tant que référent de l'activité nucléaire et des expositions aux rayonnement ionisants auprès des instances administratives en charge notamment de l'hygiène et de la sécurité au travail.

**Modaliés administratives:**

- Fiche financière
- Certificat médical PCR (autorisant l'exposition aux rayonnements ionisants)
- Certificat PCR ou de renouvellement en cours de validité au moment du contrôle des connaissances
- Descriptif d'activité

**Tarifs:**

Se reporter à la tarification en vigueur disponible sur le site de l'ENSOSP

**Contact et inscription:**

04 42 39 05 94 ou 96 ou
formations.specialisees@ensosp.fr

